Plan stratégique

BRILLER PARMI LES MEILLEURS

Pour favoriser la participation des personnes au développement et à la prospérité du Québec

Québec

Plan stratégique

Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Pour favoriser la participation des personnes au développement et à la prospérité du Québec

Québec

Rédaction
Direction de la planification et de la modernisation

Édition
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Réalisation infographique
Alain Shé

Ce plan stratégique 2005-2008 peut être consulté sur le site Internet du Ministère : www.mess.gouv.qc.ca

Dépôt légal – mai 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-44138-9
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1715-0744
© Gouvernement du Québec

La forme masculine utilisée dans ce document
désigne aussi bien les femmes que les hommes,
et ce, dans le but d'alléger le texte.

Message de la ministre 5

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 7

Sa mission 9

Son organisation administrative 9

Son offre de service 9

Ses partenaires 9

Une vision renouvelée 10

Enjeux 11

Orientations stratégiques 15

Première orientation

Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail 19

Tableau synthèse Plan stratégique 2005-2008

Deuxième orientation

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale 27

Troisième orientation

Moderniser les interventions du Ministère 35

Conclusion 43

Annexe 47

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui reflète cette année une vision renouvelée. En effet, l'importante contribution du Ministère aux responsabilités de l'État à l'égard de l'emploi et de la solidarité sociale, rejoignant l'ensemble de la société québécoise, a refaçonné les contours du rôle stratégique du Ministère.

Ainsi, le présent plan s'appuie sur un nouvel énoncé de mission, sur une offre de service simplifiée et consolidée et sur une vision qui place le citoyen au cœur de ses préoccupations. Il prend de plus assise sur la recherche d'une nouvelle synergie entre l'emploi et la solidarité sociale et sur la reconnaissance du rôle fondamental du potentiel humain dans le développement de la société. Dans cette optique, le Ministère oriente ses actions en vue de favoriser la participation des personnes au développement et à la prospérité du Québec, tout en apportant sa contribution aux priorités gouvernementales marquées, notamment par l'état des finances publiques et les changements démographiques déjà amorcés.

Du fait que l'emploi s'avère la clé principale de la lutte contre la pauvreté, et qu'il constitue également un important facteur d'épanouissement des personnes et des familles, il figure en tête de liste des orientations stratégiques du Ministère. La poursuite des actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale fait aussi partie des orientations retenues. De plus, soucieux de répondre aux attentes des citoyens en matière de simplification et d'accessibilité des services, le Ministère entend revoir ses façons de faire en s'inspirant, entre autres choses, du plan de modernisation de l'État. Cette dernière orientation traduit également la préoccupation du Ministère à l'égard de ses ressources humaines dont l'engagement et la compétence sont au cœur de l'offre de service du Ministère.

Le Plan stratégique 2005-2008 se révèle un appel à la mobilisation des différents partenaires du Ministère et de l'ensemble du personnel de l'organisation. Je suis convaincue qu'en conjuguant nos actions vers l'atteinte des objectifs de ce plan, nous parviendrons à relever les défis qui se profilent à l'horizon et à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population québécoise.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

Michelle Courchesne

105-05895/

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) gère les services publics d'emploi et l'aide de dernier recours.

Sa mission

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue au développement social et à la prospérité économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes par :

- la promotion de l'emploi, le développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- le soutien financier aux personnes démunies ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Son organisation administrative

Le Ministère est doté d'une structure administrative fondée sur deux créneaux d'activités complémentaires, soit Emploi-Québec et la Sécurité du revenu. Les directions régionales d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu, les 154 centres locaux d'emploi où travaillent de concert Emploi-Québec et la Sécurité du revenu, le Centre de communication avec la clientèle avec ses deux points de service et le Centre d'assistance au placement assurent la présence du Ministère dans les 17 régions administratives du Québec. Ces unités locales et régionales sont soutenues par un ensemble d'unités centrales.

Son offre de service

Le Ministère offre ses services aux groupes de clientèle suivants :

- l'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi, ainsi que celles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- les entreprises;
- les familles démunies;
- les organismes communautaires.

Ses partenaires

Le Ministère agit avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont notamment la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les collectivités locales. Il agit également en étroite collaboration avec de nombreux organismes communautaires œuvrant dans les secteurs de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté ainsi que dans le domaine de la défense collective des droits. De plus, il coordonne son action avec celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique.

Une vision renouvelée

À la recherche d'une nouvelle synergie entre l'emploi et la solidarité sociale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a suivi un parcours jalonné de plusieurs étapes qui ont façonné sa mission, sa structure organisationnelle ainsi que son offre de service. De 1968 à 2002, les lois successivement adoptées ont démontré la volonté de l'État, d'une part, de répondre aux besoins du marché du travail en agissant sur le développement d'une offre de main-d'œuvre qualifiée et, d'autre part, d'orienter la politique de sécurité du revenu de manière à ce que les ressources injectées dans le soutien du revenu des personnes exclues du marché du travail concourent aussi à leur intégration en emploi. Ainsi, entre l'adoption en 1968 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre et, en 2002, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un lien fondamental s'est tissé entre l'emploi et la solidarité sociale.

Un souci particulier pour la personne

L'exercice de ces deux grandes responsabilités de l'État, à l'égard de l'emploi et de la solidarité sociale a largement contribué à définir une nouvelle vision de l'action et du rôle stratégique du Ministère. Prenant appui sur l'importance du potentiel humain comme principal facteur de développement de toute société, le Ministère entend orienter davantage ses interventions vers le soutien et l'accompagnement des personnes afin de favoriser leur pleine participation au développement et à la prospérité de la collectivité.

L'énoncé de vision servant de balise au Plan stratégique 2005-2008 se lit comme suit :

Un ministère
qui favorise la participation des personnes
au développement et à la prospérité du Québec

S'appuyant sur un nouvel énoncé de mission, sur une offre de service consolidée et sur une vision plaçant le citoyen au coeur de ses préoccupations, le Ministère entend ainsi répondre aux défis de l'avenir et apporter sa contribution au développement du Québec.

Enjeux

Par son plan stratégique pour 2005-2008, le Ministère entend apporter sa contribution aux priorités gouvernementales (voir annexe). Il compte également apporter sa contribution au plan de modernisation de l'État pour la période 2004-2007 et répondre aux attentes formulées par la population du Québec lors des forums en région *Place aux citoyens* et du *Forum des générations*, tenus à l'été et à l'automne 2004. De façon plus particulière, le Plan stratégique 2005-2008 devrait permettre au Ministère de mettre en œuvre diverses actions en mesure de corriger les problèmes structurels du marché du travail, notamment celles prévues au Plan gouvernemental pour l'emploi dont il coordonne la mise en œuvre de concert avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Le plan stratégique permettra également de hausser le revenu disponible des ménages à faible revenu, notamment au moyen des mesures contenues au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont il assure aussi la coordination gouvernementale. Par ailleurs, à l'instar de tous les autres ministères et organismes publics, le plan stratégique devrait permettre au Ministère d'identifier et de mettre en œuvre des actions répondant aux objectifs de la future stratégie gouvernementale de développement durable.

Dans cette perspective, le Ministère propose de mettre en œuvre une stratégie globale fondée sur la reconnaissance de l'emploi comme facteur d'épanouissement personnel et collectif et comme moyen privilégié de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le fil conducteur de cette stratégie sera donc l'emploi. Ce plan stratégique se présente ainsi comme un projet dont la réussite repose sur la mobilisation des différents partenaires du Ministère, tout en s'appuyant sur un personnel compétent. Les objectifs du Plan stratégique 2005-2008 constituent un défi particulier pour l'ensemble de l'organisation. En effet, tout en étant appelé à réaliser la nouvelle vision du Ministère, l'ensemble du personnel sera également invité à relever le défi de la modernisation par la mise en œuvre de nouvelles façons de faire auprès de la clientèle.

Cette stratégie se traduit par l'intégration de trois enjeux spécifiques, qui sont :

- la contribution au développement d'une économie permettant d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population québécoise;
- une société juste et solidaire qui valorise la contribution de tous;
- une offre de service de qualité.

Ainsi, tout en maintenant ses efforts en vue d'assurer le bon fonctionnement du régime de sécurité du revenu, l'utilisation optimale des fonds consacrés à la main-d'œuvre ainsi que le fonctionnement de son réseau de services, le Ministère entend structurer ses priorités autour de ces trois enjeux particuliers afin d'apporter une contribution au développement du Québec.

Orientations stratégiques

Pour relever les défis associés à ces enjeux, le Ministère propose une stratégie fondée sur trois grandes orientations qui visent à :

- favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- moderniser les interventions du Ministère.

Ces orientations stratégiques se fondent ainsi sur un agencement qui respecte le lien étroit entre l'emploi et la solidarité sociale. Ainsi, en combinant les leviers que sont l'emploi et le plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et en suscitant la mobilisation des partenaires gouvernementaux, des organismes communautaires et des acteurs socioéconomiques, le Ministère pourra apporter sa contribution à l'action gouvernementale, de manière à créer une société plus prospère, solidaire et davantage en mesure de protéger le niveau et la qualité de vie de la population.

Première orientation

Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail

S'appuyant sur la valeur positive du travail comme facteur d'épanouissement personnel et comme moyen d'assurer la prospérité et le bien-être collectifs, le Ministère entend mettre en œuvre diverses actions favorisant la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail. Le travail détermine en effet le niveau de vie de toute collectivité. Ce niveau de vie est mesuré par la valeur de ce que chaque citoyen produit, en moyenne, au cours d'une année. Dans le contexte des priorités gouvernementales, le graphique qui suit met en relief l'importance de la proportion de la population en âge de travailler comme facteur de production.

Le travail est la pierre d'assise du niveau de vie

$$\text{Niveau de vie} = \text{Quantité de travail} \times \text{Qualité du travail}$$

$$\frac{\text{Produit intérieur brut (PIB)}}{\text{Population totale}} = \frac{\text{Population 15-64 ans}}{\text{Population totale}} \times \frac{\text{Nombre de travailleurs}}{\text{Population 15-64 ans}} \times \frac{\text{Heures travaillées}}{\text{Nombre de travailleurs}} \times \frac{\text{Produit intérieur brut (PIB)}}{\text{Heures travaillées}}$$

DÉMOGRAPHIE	TAUX D'EMPLOI	DURÉE DU TRAVAIL	PRODUCTIVITÉ

À moins de repousser l'âge de la retraite bien au-delà de 65 ans, le vieillissement accéléré de la population fera en sorte que cette proportion va commencer à diminuer en 2008. Pour maintenir et préférablement accroître le niveau de vie de la population, il faudra compenser l'effet négatif du repli démographique par le renforcement d'un ou de plusieurs de ses autres déterminants, soit :

- le taux d'emploi ou la proportion de la population en âge de travailler qui occupe effectivement un emploi, lequel dépend à son tour du taux d'activité et du taux de chômage;
- le nombre d'heures travaillées, en moyenne, par travailleur;
- la productivité des entreprises, qui dépend de plusieurs facteurs dont le niveau de qualification de la main-d'œuvre.

Comme on ne peut guère envisager une augmentation du nombre moyen d'heures travaillées par travailleur, le maintien du niveau de vie de la population, *a fortiori* son augmentation, passe nécessairement par une augmentation du taux d'emploi et de la productivité des entreprises. Tout en demeurant le meilleur moyen de réaliser l'autonomie financière et les aspirations de chaque individu, le travail doit être considéré de plus en plus, dans ce nouveau contexte, comme le véhicule privilégié de la contribution que chacun, à sa mesure, peut apporter à la prospérité et au bien-être de la collectivité.

Dans ce contexte, la première orientation du Ministère vise à favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail par le biais de trois axes d'intervention :

- la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise;
- l'accroissement de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre partout au Québec;
- la contribution à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements.

Axe d'intervention 1

Pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise

La pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise passe par la réduction du chômage et du taux d'assistance sociale[1], par l'augmentation du taux d'emploi et par l'utilisation du plein potentiel de la main-d'œuvre dans toutes les régions du Québec.

Le Québec enregistre depuis la fin des années 1990 les taux de chômage les plus faibles en un quart de siècle (8,4 % en 2000). Pour l'année 2003, ce taux est demeuré toutefois plus élevé (9,1 %) qu'en Ontario (7 %) et qu'au Canada (7,6 %), ainsi que dans plusieurs pays industrialisés. La fréquence élevée des mises à pied, l'importance des emplois saisonniers et le fait qu'une portion de la population demeure sous-scolarisée constituent quelques-uns des principaux facteurs à l'origine de ce taux de chômage relativement élevé.

Une comparaison de données québécoises avec d'autres données provenant d'études publiées par l'OCDE montre par ailleurs que les jeunes Québécois sont aujourd'hui parmi les plus actifs du monde industrialisé et que le taux d'emploi des Québécoises de moins de 55 ans classe le Québec parmi les sociétés les plus avancées à cet égard. Le Québec accuse par contre un retard pour le taux d'emploi des hommes âgés de 24 à 54 ans et, de façon plus manifeste, chez l'ensemble des personnes de 55 ans et plus. Dans un contexte où la population en âge de travailler va diminuer et où les personnes de 55 ans et plus formeront une proportion de plus en plus grande de la main-d'œuvre au fil des années, il est donc souhaitable de relever les taux d'emploi de la main-d'œuvre âgée. À cet égard, le plan d'action annuel d'Emploi-Québec fera état des interventions que le service public d'emploi compte mettre en œuvre pour concrétiser la priorité accordée aux travailleurs âgés et relever le taux d'emploi de ces derniers. Il assurera, à cet effet, un suivi périodique de la mise en œuvre de la Stratégie nationale à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus dans chacune des régions du Québec. Il en sera de même des résultats des interventions d'Emploi-Québec auprès de cette clientèle, notamment en ce qui touche sa participation aux interventions et son insertion en emploi.

Par ailleurs, le Ministère est de plus en plus préoccupé par le phénomène de la retraite anticipée, qui a pris une proportion importante au Québec au cours des dernières années. Par diverses actions visant à favoriser la prolongation de la vie active des travailleurs âgés qui souhaitent demeurer sur le marché du travail, le Ministère entend travailler de concert avec ses partenaires afin, d'une part, d'assurer la plus grande neutralité possible des interventions du gouvernement à l'égard des décisions de retraite des travailleurs et, d'autre part, de poursuivre les travaux enclenchés dans le cadre du *Forum des générations* visant à favoriser une plus grande participation des aînés au développement de la société québécoise. À cet effet, le Ministère travaillera, de concert avec le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à l'établissement d'une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral concernant les travailleurs âgés.

1. De manière à contrer tout préjugé à l'égard des clientèles bénéficiant du régime de sécurité du revenu, le MESS convient d'éliminer toute référence à la notion de taux de dépendance à l'égard du régime de sécurité du revenu.

Le Québec fonde, par ailleurs, beaucoup d'espoir sur sa population immigrante pour limiter l'impact négatif d'une natalité faible. À cet égard, l'entente interministérielle signée en mai 2004 par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille devrait favoriser l'insertion en emploi et l'intégration économique des immigrants et des personnes appartenant aux minorités visibles. Par ailleurs, plusieurs personnes très scolarisées ont connu elles aussi certaines difficultés d'intégration sur le marché du travail au cours des dernières années, voyant leur taux de chômage augmenter et leur taux d'emploi diminuer. À une époque où le potentiel humain est reconnu comme l'une des principales clés de la prospérité, le Québec doit assurer la pleine utilisation des compétences de l'ensemble de sa main-d'œuvre. Dans cette perspective, le Ministère coordonnera également l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale visant à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, ainsi que le prévoient le Plan gouvernemental pour l'emploi et la Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives.

Sur un autre plan, il subsiste d'importantes disparités régionales dans l'accès au marché du travail et à la prospérité. Les régions ressources ont en général des taux d'emploi plus faibles, de même que des taux de chômage et d'assistance sociale plus élevés que ceux des autres régions du Québec. Ces mêmes régions sont d'ailleurs déjà affectées par le déclin démographique. Or, le Québec de demain s'en tirera d'autant mieux que chacune de ses régions pourra pleinement participer à sa prospérité. Dans cette optique, la question du développement régional viable et durable devient plus que jamais, dans le contexte du vieillissement de la population, une nécessité. Considérant la situation particulière des régions ressources, le Ministère entend poursuivre, au cours de la période 2005-2008, sa stratégie de financement des services publics d'emploi dans ces régions en maintenant celui-ci à un niveau supérieur à celui des autres régions du Québec.

Les orientations inscrites au Plan gouvernemental pour l'emploi, *L'emploi : passeport pour l'avenir* visent à permettre aux acteurs du marché du travail québécois de s'adapter aux impacts des changements démographiques et au contexte créé par l'équilibre précaire des finances publiques. Elles visent également à doter le Québec des meilleures stratégies pour s'attaquer aux défis qui pointent à l'horizon en favorisant notamment : l'amélioration du niveau de qualification de la main-d'œuvre et le développement continu des compétences; le maintien d'un volume de main-d'œuvre suffisant dans chacune des régions du Québec; ainsi que le développement économique et régional.

Outre ces mesures, la conciliation travail-famille représente un enjeu fondamental dans le cadre du Plan gouvernemental pour l'emploi. À cet effet, le gouvernement compte d'ailleurs adopter une politique de conciliation travail-famille au cours de 2005. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle politique, qui sera coordonnée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale assurera la mise en œuvre et la gestion du Régime québécois d'assurance parentale. À cet égard, les négociations avec le gouvernement fédéral ont permis de conclure, le 1er mars 2005, une entente finale de mise en œuvre de ce régime qui offrira une compensation financière plus généreuse que celle accordée par le régime fédéral et davantage de flexibilité aux parents qui pourront choisir entre deux options relativement à la durée et au niveau de prestation.

La réalisation des actions prévues à ce plan dépasse la seule responsabilité du Ministère. La mise en œuvre du plan nécessite la participation de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, de même que la collaboration des principaux acteurs du marché du travail. Ainsi, afin d'avoir une vision d'ensemble des éléments qui devront favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, et compte tenu du rôle de coordination qu'il doit jouer dans la mise en œuvre des actions de ce plan, le Ministère en assurera le suivi auprès des autorités gouvernementales.

Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Objectif 1

D'ici à 2008, accroître, de 45,9 % à 48,9 %, le taux d'emploi des personnes qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec

Indicateur	Cible
Taux d'emploi des personnes qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec	48,9 %

Objectif 2

Maintenir, d'ici à 2008, le niveau du financement des services publics d'emploi dans les régions ressources à un niveau égalant au moins 1,45 fois celui établi dans les autres régions

Indicateur	Cible
Rapport entre les dépenses par personne de 15 à 64 ans dans les régions ressources* et les dépenses par personne de 15 à 64 ans dans les autres régions du Québec	1,45

* Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue

Objectif 3

Assurer, en 2005 et en 2006, la mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'emploi *L'emploi : passeport pour l'avenir*

Indicateur	Cible
Plan de mise en œuvre	Printemps 2005
Bilan de mise en œuvre	Automne 2006

Objectif 4

Mettre en œuvre, à compter du 1er janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale

Indicateur	Cible
Mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale	1er janvier 2006

Axe d'intervention 2

Accroissement de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre partout au Québec

La scolarisation de la population québécoise a considérablement augmenté au fil des années. Ainsi, en quinze ans, la proportion de la population en âge de travailler qui a obtenu au moins un diplôme d'études postsecondaires a augmenté de près de 20 points de pourcentage. Toutefois, la proportion des personnes en âge de travailler qui n'ont pas terminé leurs études secondaires reste plus grande au Québec qu'en Ontario et que dans plusieurs pays industrialisés. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les régions ressources, où il se trouve aggravé par l'exode des jeunes, souvent les plus scolarisés. Ce constat relatif au retard qu'accuse le Québec au regard de la formation de base de sa population est inquiétant lorsqu'on connaît l'importance de cette formation pour la productivité et l'accès des travailleurs à la formation continue tout au long de leur vie, un domaine où le Québec tire également de l'arrière.

De surcroît, le vieillissement de la population active, jumelé à la baisse du taux de natalité, rend plus difficile le renouvellement de la main-d'œuvre. Dans ce contexte, la croissance économique du Québec repose en grande partie sur le maintien et sur le rehaussement des compétences des travailleurs. L'accroissement de la qualification de la main d'œuvre du Québec passe notamment par l'amélioration de la formation de base de la population qui possède un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP), par le développement de l'apprentissage en milieu de travail, de même que par la mise en place de mécanismes adéquats pour la reconnaissance des compétences. De concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend ainsi assurer le suivi du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. De façon plus particulière, il entend contribuer au maintien de la cible annuelle prévue à ce plan d'action en ce qui concerne le nombre de personnes sans emploi qui participent à des activités de formation de base. Le Ministère entend également maintenir à 4 100, pour la durée du plan stratégique, le nombre annuel de nouvelles ententes de qualification de la main-d'œuvre, conclues essentiellement entre Emploi-Québec, des entreprises et des participants.

Objectif 5

D'ici à 2008, maintenir à 32 000 le nombre annuel de nouveaux participants à des activités de formation de base

Indicateur	Cible
Nombre annuel de nouveaux participants à des activités de formation de base	32 000

Objectif 6

D'ici à 2008, maintenir à 4 100 le nombre annuel de nouvelles ententes de qualification de la main-d'œuvre

Indicateur	Cible
Nombre annuel de nouvelles ententes de qualification de la main-d'œuvre	4 100

Axe d'intervention 3

Contribution à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements

La productivité du Québec est relativement faible par rapport à celle de certains pays industrialisés. Selon les données de 2003, le Québec affiche un écart défavorable de l'ordre de 8,6 % par rapport à l'Ontario, de 6,3 % par rapport à l'ensemble du Canada et de 15 % comparativement aux États-Unis.

Dans un contexte où la population en âge de travailler va diminuer, où le taux d'emploi a atteint un sommet historique (70,3 % en 2004), et où l'on ne prévoit pas une augmentation du nombre d'heures travaillées, l'accroissement de la productivité devient un moyen privilégié de rehausser le niveau de vie de la population, de disposer de temps pour la famille et les loisirs et de contrer la pénurie de travailleurs appréhendée au cours des prochaines années. La nécessité d'accroître la productivité est d'autant plus impérative que le Québec, en raison de la petite taille et de la faible croissance de son marché intérieur, doit exporter et que les entreprises ne profitent plus d'un taux de change favorable aux exportations comme elles l'ont souvent fait par le passé.

Le Ministère entend contribuer à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises en favorisant de meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines, d'organisation du travail et de formation en milieu de travail. À cet effet, le Ministère contribuera aux travaux de suivi des mandats découlant du *Forum des générations*. De plus, dans le cadre du Plan gouvernemental pour l'emploi, le Ministère entend examiner, de concert avec ses principaux partenaires gouvernementaux, la question de la reconnaissance des compétences et des acquis professionnels qui font parfois obstacle à l'intégration au marché du travail de nombreuses personnes, en particulier parmi la main-d'œuvre immigrante. Au cours de la période 2005-2008, le Ministère entend particulièrement aider les entreprises québécoises à développer les compétences de leur main-d'œuvre et à accroître leur productivité, de même que leur capacité d'adaptation aux changements, par une approche convenant à leurs besoins et gérée dans le cadre des mesures actives offertes par Emploi-Québec.

Objectif 7

D'ici à 2008, maintenir à 4 500 le nombre annuel d'entreprises aidées par Emploi-Québec dans le cadre des mesures actives

Indicateur	Cible
Nombre annuel d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives d'Emploi-Québec	4 500

De plus, soucieux de l'impact de ses actions et, de façon plus particulière, désireux de contribuer plus efficacement au renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises, le Ministère entend déterminer un indicateur permettant de mesurer les effets des interventions d'Emploi-Québec sur la formation des travailleurs en entreprise.

Tableau synthèse

Plan stratégique 2005-2008

Document détachable

Plan stratégique 2005-2008

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

www.mess.gouv.qc.ca

Mission

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité soc
en favorisant le plein épanouissement des per
- la promotion de l'emploi, le développeme
- le soutien financier aux personnes démun

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES	OBJECTIFS
La contribution au développement d'une économie permettant d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population québécoise	Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail	Pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise	D'ici à 2008, accroître, de 45,9 % à 48,9 %, le taux d'emploi des perso d'une intervention d'Emploi-Québec Maintenir, d'ici à 2008, le niveau du financement des services publics un niveau égalant au moins 1,45 fois celui établi dans les autres régio Assurer, en 2005 et en 2006, la mise en œuvre du Plan gouvernement *L'emploi : passeport pour l'avenir* Mettre en œuvre, à compter du 1er janvier 2006, le Régime québécois
		Accroissement de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre partout au Québec	D'ici à 2008, maintenir à 32 000 le nombre annuel de nouveaux particip D'ici à 2008, maintenir à 4 100 le nombre annuel de nouvelles ententes
		Contribution à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements	D'ici à 2008, maintenir à 4 500 le nombre annuel d'entreprises aidées p mesures actives
Une société juste et solidaire qui valorise la contribution de tous	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale et valorisation du travail	D'ici au 31 mars 2008, augmenter, de 38 % à 41 %, le taux d'emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec D'ici au 31 mars 2008, accroître, de 61,2 % à 65 %, la proportion de D'ici au 31 mars 2008, abaisser, de 8 % à 7,5 %, le taux d'assistance
		Révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Accroître d'au moins 5 %, d'ici au 31 mars 2008, le revenu disponible pauvreté par la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvern pauvreté et l'exclusion sociale Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de service et les besoi en œuvre, d'ici à l'automne 2006, de programmes répondant à des p Simplifier, d'ici à l'automne 2006, le régime de sécurité du revenu
		Prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Pour l'ensemble des régions, faire en sorte que d'ici au 31 mars 2008 une concentration de pauvreté, soient dotés d'ententes visant le dév pauvreté et l'exclusion sociale
Une offre de service de qualité	Moderniser les interventions du Ministère	Prestation de services renouvelée et simplifiée	Offrir, d'ici à avril 2008, des services intégrés de qualité Contribuer, d'ici à avril 2006, à l'implantation de Services Québec Harmoniser, d'ici à avril 2007, les pratiques administratives en matiè aux organismes communautaires
		Contribution à la mise en place du gouvernement en ligne	Mettre en place, d'ici à avril 2006, le « Portail Emploi »
		Gestion des ressources humaines	Assurer, d'ici à mars 2008, la continuité du service à la clientèle da de la prestation de services et du renouvellement de l'effectif Assurer, d'ici à mars 2008, le maintien de la qualité du service à la c adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences Mettre en œuvre, d'ici à mars 2008, de nouvelles pratiques de gesti la contribution du personnel à la modernisation de la prestation de

e contribue au développement social et à la prospérité économique du Québec
nes par :
de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Vision

Un ministère qui favorise la participation des personnes au développement et à la prospérité du Québec

	INDICATEURS : CIBLES
es qui ont bénéficié	Taux d'emploi des personnes qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec : 48,9 %
mploi dans les régions ressources à	Rapport entre les dépenses par personne de 15 à 64 ans dans les régions ressources* et les dépenses par personne de 15 à 64 ans dans les autres régions du Québec (**Bas-St-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Saguenay–Lac-St-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue*),: 1,45
pour l'emploi	Plan de mise en œuvre : printemps 2005 Bilan de mise en œuvre : automne 2006
ssurance parentale	Mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale : 1er janvier 2006
ts à des activités de formation de base	Nombre annuel de nouveaux participants à des activités de formation de base : 32 000
qualification de la main-d'oeuvre	Nombre annuel de nouvelles ententes de qualification de la main-d'œuvre : 4 100
Emploi-Québec dans le cadre des	Nombre annuel d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives d'Emploi-Québec : 4 500
s prestataires de l'assistance-emploi	Taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec : 41 %
ties durables de l'assistance-emploi	Proportion des personnes ayant quitté l'assistance-emploi et n'y revenant pas durant l'année suivant leur sortie par rapport à l'ensemble des personnes quittant l'assistance-emploi : 65 %
ciale	Taux d'assistance sociale de la population de 0 à 64 ans : 7,5 %
oyen des ménages en situation de ental en matière de lutte contre la	Revenu disponible moyen des ménages en situation de pauvreté : hausse d'au moins 5 %
de la clientèle par la mise blématiques particulières	Mise en œuvre d'un programme répondant à la problématique particulière des prestataires de l'assistance-emploi qui présente des contraintes sévères à l'emploi : automne 2006 Mise en œuvre du programme Alternative jeunesse : automne 2006 Mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire associé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles : automne 2006
0 territoires de CLE, où l'on retrouve ppement social et la lutte contre la	Nombre de territoires de CLE dotés d'ententes visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : 50 territoires de CLE sur 154
	Consolidation et complémentarité des services d'emploi et de solidarité sociale : avril 2006 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens : • révision : avril 2007 • mesure du taux de satisfaction de la clientèle : avril 2008
	Mise en œuvre de l'entente de partenariat entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Services Québec : 1er avril 2006
de soutien gouvernemental	Diffusion et application du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire : 100 % des actions réalisées en 2006-2007 Production d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale : dépôt en 2006-2007
	Mise en place du « Portail Emploi » : avril 2006
e cadre de la modernisation	Implantation d'un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État : • dépôt du plan pluriannuel des ressources humaines en mars 2006 • 100 % des étapes du processus de planification réalisées en 2008
ntèle par une meilleure s emplois	Mise en œuvre d'une politique de gestion des compétences intégrant des mesures de renouvellement (formation et requalification) et de transfert d'expertise : • adoption en mars 2006 • mise en œuvre d'ici à mars 2008
des ressources humaines favorisant vices	Mise en œuvre d'une politique ministérielle sur la gestion des changements : mars 2006 Mise en œuvre d'un plan de mesures de prévention en matière de santé des personnes au travail : mars 2006 Mise en œuvre de nouvelles approches et d'outils additionnels favorisant la valorisation et la reconnaissance du personnel : mars 2008

Deuxième orientation

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

À la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du plan d'action qui en découle, le Ministère propose une deuxième orientation au moyen de laquelle il entend poursuivre son action en ce sens. La stratégie sera conforme aux orientations contenues dans le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle devrait se traduire à terme par une réduction significative du taux d'assistance sociale. Cette stratégie, qui tiendra compte aussi de la situation particulière de ceux qui ne peuvent avoir accès au marché du travail, propose une révision du filet de sécurité sociale visant l'amélioration du revenu disponible des ménages en situation de pauvreté. Cette deuxième orientation est, par ailleurs, complétée par des objectifs visant la simplification du régime de sécurité du revenu ainsi que par des interventions au sein des territoires à forte concentration de pauvreté.

À cet effet, le Ministère organisera son action autour de trois grands axes d'intervention :

- l'accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale et la valorisation du travail;
- la révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Axe d'intervention 1

Accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale et valorisation du travail

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale mentionne que « l'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe inévitablement, pour toutes les personnes qui en sont capables, par l'occupation d'un emploi qui constitue le premier moyen d'atteindre son autonomie financière et de pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté ». Dans cette perspective, le Ministère a choisi de faire de l'emploi sa priorité. Ainsi, il misera d'abord et avant tout sur l'insertion et le maintien dans des emplois, le plus possible durables et de qualité, des personnes auprès desquelles il fait des interventions. À terme, le Ministère vise à augmenter le taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec.

Les prestataires de l'assistance-emploi représentent la clientèle la plus éloignée du marché du travail et, par conséquent, celle pour laquelle il faut intensifier les efforts. Le Ministère propose donc d'accroître le taux d'emploi des prestataires qui participent aux mesures destinées à les mettre en mouvement vers le marché du travail. Cette approche est en outre cohérente avec la première orientation du plan stratégique qui vise notamment à accroître, d'ici à 2008, le taux d'emploi de l'ensemble des personnes ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec.

Les sorties durables du régime de sécurité du revenu s'expliquent généralement par l'intégration en emploi des prestataires. Le Ministère cherchera donc à accroître la proportion des personnes qui ne retournent pas à la sécurité du revenu dans les douze mois suivant leur sortie de l'aide.

Évolution du taux d'assistance sociale
Population de 0-64 ans, Québec et Canada 1990-2004

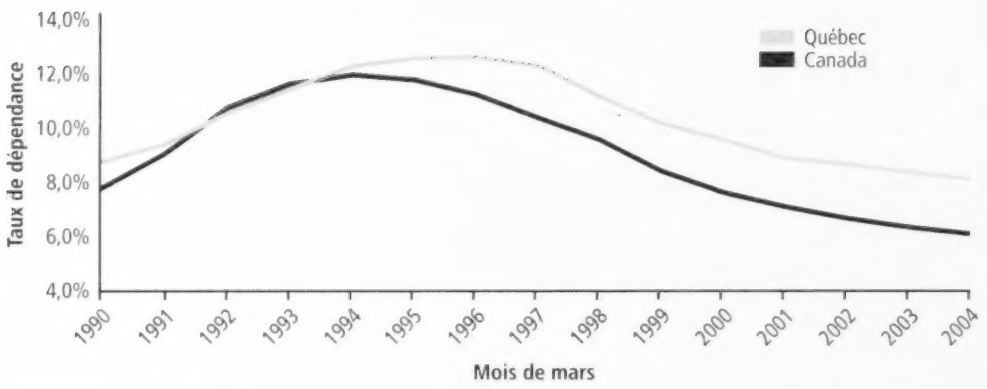

Note : Données en date du mois de mars de chaque année.

Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (compilation 2004).

Ainsi, selon une approche valorisant le travail et la responsabilisation des individus, et prenant appui sur une offre de service intégrée et plus apte à soutenir l'intégration en emploi, le Ministère entend travailler à la réduction du taux d'assistance sociale de la population de 0 à 64 ans de manière à atteindre, d'ici à 2008, un taux qui se rapproche de la moyenne observée ailleurs au Canada (voir le graphique ci-dessus).

Objectif 8

D'ici au 31 mars 2008, augmenter, de 38 % à 41 %, le taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec

Indicateur	Cible
Taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec	41 %

Objectif 9

D'ici au 31 mars 2008, accroître, de 61,2 % à 65 %, la proportion de sorties durables de l'assistance-emploi

Indicateur	Cible
Proportion des personnes ayant quitté l'assistance-emploi et n'y revenant pas durant l'année suivant leur sortie par rapport à l'ensemble des personnes quittant l'assistance-emploi	65 %

Objectif 10

D'ici au 31 mars 2008, abaisser, de 8 %[2] à 7,5 %, le taux d'assistance sociale

Indicateur	Cible
Taux d'assistance sociale de la population de 0 à 64 ans	7,5 %

Axe d'intervention 2

Révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale vise également l'amélioration du revenu des personnes à faible revenu. Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, déposé en avril 2004, fixe des cibles[3] à ce chapitre et l'indicateur retenu est celui du revenu disponible des ménages. Le gouvernement compte atteindre ces cibles par différentes mesures. Certaines visent l'incitation au travail, par exemple par l'instauration de crédits d'impôt remboursables dans le cadre de la Prime au travail et du Soutien aux enfants, ainsi que par l'instauration d'une prime à la participation pour les prestataires sans contraintes à l'emploi. D'autres visent la pleine indexation des prestations de sécurité du revenu pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi. L'objectif d'amélioration du revenu des personnes en situation de pauvreté[4] peut donc être visé sans amoindrir l'objectif d'insertion durable en emploi et de valorisation du travail. De plus, une augmentation du revenu disponible n'est pas nécessairement associée à une hausse des transferts de l'État ou des prestations, mais plutôt à une amélioration du niveau de vie notamment grâce à des revenus de travail, objectif poursuivi par le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté se révèle un indicateur communément accepté, puisqu'il est composé de différentes sources de revenus, dont le salaire et les revenus de transferts, et qu'il donne une idée générale de l'amélioration du niveau de vie des personnes. À titre d'exemple, l'effet combiné des mesures prévues au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale appliqué au revenu disponible moyen des ménages pauvres, en dollars constants de l'an 2000, ferait passer ce dernier de 9 941 $ à 10 458 $[5]. Ainsi, parmi les 459 822 ménages initialement sous le seuil de faible revenu, 23 628 franchiraient ce seuil grâce à cette augmentation du revenu disponible calculé selon la mesure du panier de consommation.

2. Le taux d'assistance sociale de la population de 0 à 64 ans en avril 2005 a été estimé sur la base du taux moyen entre janvier 2004 et décembre 2004.
3. La cible recherchée est un **impact brut**, mesuré à partir de la mise en œuvre en 2005 d'initiatives du plan d'action (Prime au travail et Soutien aux enfants). L'exercice porte sur les seuils de 2000 de la mesure du panier de consommation (MPC) sans tenir compte de la date d'entrée en vigueur des diverses mesures. Il est possible toutefois que l'inflation ou d'autres facteurs exogènes contribuent à augmenter ou à diminuer l'**impact net** sur la pauvreté.
4. Personnes vivant avec un revenu disponible sous les seuils de la mesure du panier de consommation.
5. Il va sans dire que ces montants sont établis en fonction de la composition des ménages. Le fait que les personnes seules composent près des deux tiers des ménages pauvres explique le faible revenu moyen disponible des ménages.

La modernisation du régime de sécurité du revenu découle aussi des orientations énoncées au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le nouveau régime veut favoriser l'autonomie économique et sociale des personnes et des familles. Il vise également, par une approche incitative, à soutenir les personnes qui souhaitent exercer des activités visant leur participation active à la société et leur insertion sur le marché du travail. Ce nouveau régime, tout en se voulant incitatif, repose sur le principe que ce sont les personnes qui doivent être les premières à agir pour modifier leur situation et celle des membres de leur famille. Pour les jeunes de moins de 25 ans, le programme Alternative jeunesse et la mise sur pied d'une offre de service intégrée à l'égard des jeunes viendront confirmer ces orientations. Par ailleurs, le Ministère entend enclencher des travaux de simplification législative et réglementaire qui devront se traduire à terme par un assouplissement ou un allègement des démarches des clientèles de la sécurité du revenu.

Objectif 11

Accroître d'au moins 5 %, d'ici au 31 mars 2008, le revenu disponible moyen des ménages en situation de pauvreté par la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Indicateur	Cible
Revenu disponible moyen des ménages en situation de pauvreté	Hausse d'au moins 5 %

Objectif 12

Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de service et les besoins de la clientèle par la mise en œuvre, d'ici à l'automne 2006, de programmes répondant à des problématiques particulières

Indicateur	Cible
Mise en œuvre d'un programme répondant à la problématique particulière des prestataires de l'assistance-emploi qui présentent des contraintes sévères à l'emploi	Automne 2006
Mise en œuvre du programme Alternative jeunesse	Automne 2006

Objectif 13

Simplifier, d'ici à l'automne 2006, le régime de sécurité du revenu

Indicateur	Cible
Mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire associé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles	Automne 2006

Axe d'intervention 3

Prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le troisième axe vise à soutenir d'une façon particulière et adaptée les territoires à forte concentration de pauvreté. Le soutien aux initiatives locales et régionales se veut un moyen de faire confiance à la capacité des communautés de se prendre en charge et de créer une synergie entre leur développement social et leur développement économique.

Au-delà des mesures individuelles qui permettront aux familles, aux travailleurs à faible revenu et aux prestataires du régime de la sécurité du revenu d'améliorer leur autonomie financière, le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale propose une démarche qui favorise l'émergence de projets rassembleurs dans les territoires à forte concentration de pauvreté. Sous la direction de la conférence régionale des élus (CRÉ), chaque région pourra définir une stratégie en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et déterminer le ou les territoires où elle entend intervenir de façon prioritaire. Les municipalités régionales de comté (MRC) visées, en concertation avec les divers partenaires et acteurs du milieu, pourront élaborer un plan d'action local désignant un ou plusieurs projets mobilisateurs susceptibles d'apporter une contribution active à l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Ainsi, le Ministère soutiendra les ententes et les projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale réalisés dans les territoires d'intervention prioritaires.

Objectif 14

Pour l'ensemble des régions, faire en sorte que, d'ici au 31 mars 2008, 50 territoires[6] de CLE où l'on retrouve une concentration de pauvreté soient dotés d'ententes visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Indicateur	Cible[7]
Nombre de territoires de CLE dotés d'ententes visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	50 territoires de CLE sur 154

6. Territoire de CLE où 25 % et plus des personnes vivent dans une zone à concentration de pauvreté, définie selon les dimensions matérielles (revenu moyen, scolarité et rapport emploi-population) et sociale (personnes seules, veuves, séparées, divorcées, chefs de familles monoparentales) ou territoire de CLE où l'on retrouve un nombre élevé de personnes (adultes, enfants) prestataires de l'assistance sociale.
7. La cible pourra être révisée en fonction des budgets disponibles au soutien de cet objectif.

Troisième orientation

Moderniser les interventions du Ministère

À l'instar des autres ministères et organismes gouvernementaux, le Ministère s'est engagé dans la révision de sa prestation de services à la clientèle à la lumière des orientations du Plan gouvernemental de modernisation 2004-2007. Ce plan précise les principaux changements que l'administration publique doit effectuer pour assurer des services de qualité à l'ensemble des citoyens. Le Ministère entend y contribuer en conviant son réseau de centres locaux d'emploi et ses unités administratives autour d'une troisième orientation stratégique visant premièrement à renouveler sa prestation de services aux personnes, quelle que soit leur situation par rapport au marché du travail, et à apporter sa contribution à la mise en place de la nouvelle agence gouvernementale Services Québec. Cette orientation comprend également la contribution du Ministère à la mise en place du gouvernement en ligne. Par ailleurs, les ressources humaines étant la pierre angulaire de l'action du Ministère, cette dernière orientation accorde une place importante à leur contribution aux défis posés par la modernisation de l'État.

Trois axes d'intervention sont prévus relativement à cette orientation transversale :

- une prestation de services renouvelée et simplifiée;
- la contribution à la mise en place du gouvernement en ligne;
- la gestion des ressources humaines.

Axe d'intervention 1

Prestation de services renouvelée et simplifiée

Par cet axe d'intervention, le Ministère vise un meilleur continuum des services offerts aux citoyens et aux entreprises, dans le cadre du projet de convergence des services d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu. Ce projet de convergence vise la mise en place : de services publics d'emploi plus performants à l'endroit, notamment, des prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail; de services de soutien économique s'adressant aux personnes démunies et de l'intégration socioprofessionnelle des personnes plus éloignées du marché du travail.

Ainsi, afin de maximiser l'insertion en emploi des prestataires aptes au travail et de valoriser le travail, les services publics d'emploi seront la porte d'entrée de tout demandeur de prestation pour le mettre en contact immédiat avec le marché de l'emploi. En complémentarité, des services de solidarité sociale seront offerts aux personnes incapables de travailler à court terme, afin de soutenir leur intégration socioprofessionnelle et de favoriser, à terme, leur accès aux mesures et programmes fournis dans le cadre des services publics d'emploi. Par ailleurs, le Ministère envisage de créer un comité de travail dont le mandat serait de proposer un cadre de valorisation de la contribution de ces personnes à la société québécoise.

C'est dans ce contexte que, d'ici l'été 2005, les orientations et les recommandations des différents chantiers mis en place seront élaborées. Le Ministère verra par la suite à assurer la mise en opération graduelle des options retenues, d'ici à avril 2006, de manière à ce que les deux lignes d'affaires soient renouvelées et opérationnelles. À terme, et en concordance avec l'emploi comme fil conducteur du Plan stratégique 2005-2008, le projet de convergence favorisera le déploiement de lignes d'affaires à la fois consolidées, complémentaires et adaptées aux besoins de la population, selon les réalités régionales. De plus, dans un souci constant d'offrir des services de qualité, le Ministère s'assurera de réviser sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et de mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard de sa prestation de services renouvelée et simplifiée.

En arrimage étroit avec son projet de convergence, et en raison de sa présence sur l'ensemble du territoire québécois, le Ministère entend également contribuer aux efforts de modernisation du gouvernement en matière de prestation de services destinés à l'ensemble des citoyens. Pour cela, il contribuera à l'implantation de la nouvelle agence gouvernementale Services Québec, placée sous la responsabilité du ministère des Services gouvernementaux. Cette agence agira comme une sorte de guichet unique auprès des citoyens et des entreprises. Elle offrira à cet effet des services intégrés et permettra à la population d'obtenir une vaste gamme de services et de renseignements en se rendant à un seul endroit, en composant un seul numéro de téléphone ou en consultant un seul site Internet.

Depuis l'automne 2001, la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* est mise en œuvre par plus d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux. Cette politique vise à reconnaître l'apport des organismes communautaires au développement social du Québec. Tout en contribuant à répondre aux besoins des organismes communautaires, elle s'inscrit également dans les efforts de modernisation de l'État. À cet effet, un plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire a été élaboré pour la période 2004-2006. Ce plan prévoit que des actions seront menées pour mieux documenter les différentes dimensions du financement gouvernemental versé au milieu communautaire. Il prévoit également, entre autres choses, que le statut juridique des organismes communautaires fera l'objet d'un questionnement visant à simplifier les pratiques actuelles. Considérant sa responsabilité à l'égard du milieu communautaire et le partenariat qu'il a établi avec de nombreux organismes communautaires, le Ministère entend accorder une attention particulière au suivi de ce plan d'action ainsi qu'à l'application du Cadre de référence en matière d'action communautaire auprès des ministères et organismes gouvernementaux visés afin de consolider les objectifs poursuivis par la politique gouvernementale, principalement sous l'angle de l'allègement des démarches de cette clientèle.

Objectif 15

Offrir, d'ici à avril 2008, des services intégrés de qualité

Indicateur	Cible
Consolidation et complémentarité des services d'emploi et de solidarité sociale	Avril 2006
Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens :	
• révision	Avril 2007
• mesure du taux de satisfaction de la clientèle	Avril 2008

Objectif 16

Contribuer, d'ici à avril 2006, à l'implantation de Services Québec

Indicateur	Cible
Mise en œuvre de l'entente de partenariat entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Services Québec	1er avril 2006

Objectif 17

Harmoniser, d'ici à avril 2007, les pratiques administratives en matière de soutien gouvernemental aux organismes communautaires

Indicateur	Cible
Diffusion et application du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire	100 % des actions réalisées en 2006-2007
Production d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale	Dépôt en 2006-2007

Axe d'intervention 2

Contribution à la mise en place du gouvernement en ligne

Parmi ses atouts, le Ministère dispose d'une infrastructure de services en ligne parmi les plus importants au gouvernement du Québec. Des services directs sont rendus aux citoyens et aux entreprises par l'entremise d'Internet, des salles multiservices et des guichets Info-emploi sur l'ensemble du territoire québécois.

Dans la foulée des travaux déjà réalisés par l'intermédiaire du Service de placement et d'information sur le marché du travail en ligne, qui suscite d'ailleurs un grand intérêt de la part de la clientèle et pour lequel Emploi-Québec a remporté des prix prestigieux[8], le Ministère entend poursuivre résolument son action dans le domaine des services en ligne. Ainsi, dans le cadre de nouveaux programmes à mettre en place, comme le régime d'assurance parentale, le Ministère entend structurer ses actions en s'appuyant sur cette forme de prestation de services et bénéficier des avantages que procure la prestation électronique de services en matière d'amélioration du service à la clientèle et de performance organisationnelle.

De plus, le Ministère entend apporter sa contribution au déploiement du gouvernement en ligne. À cet effet, il participe déjà depuis l'été 2004 au Service québécois de changement d'adresse. Il compte, au cours de la période 2005-2008, mettre en place le « Portail Emploi » et participer au développement d'autres portails de services gouvernementaux, notamment en matière d'aide financière.

Objectif 18

Mettre en place, d'ici à avril 2006, le « Portail Emploi »

Indicateur	Cible
Mise en place du « Portail Emploi »	Avril 2006

8. En 2003, OCTAS de la Fédération de l'informatique du Québec, dans la catégorie Services gouvernementaux en ligne, et deux prix d'excellence décernés par la Canadian Information Productivity Award soit, le *Silver Award of Excellence*, dans la catégorie « Services à la clientèle », et l'un des quatre *Gold Best of Category Award*. Ces distinctions visent à souligner une réalisation exceptionnelle dans le développement de l'informatique ayant des retombées majeures auprès de la clientèle.

Axe d'intervention 3

Gestion des ressources humaines

Le plan de modernisation de l'État comprend un volet propre aux ressources humaines. Puisque le personnel de la fonction publique est le principal artisan de cette modernisation, il va de soi que l'État se préoccupe de la planification et du développement de ses ressources humaines. À cet effet, le Ministère peut compter, pour assumer les fonctions exigeantes et complexes que requiert la réalisation de sa mission, sur des employés et des gestionnaires dont le dévouement, l'engagement et la compétence sont reconnus. En effet, la nature des interventions et du service auprès des divers groupes de clientèle du Ministère, de même que les exercices de concertation et de partenariat avec les divers organismes du milieu, exige des compétences spécifiques de la part du personnel.

Avec le souci premier de maintenir une offre de service de qualité, le Ministère cherchera, à prévoir un niveau et un cadre de répartition de ses effectifs assurant la continuité du service à la clientèle sur l'ensemble du territoire québécois. À cette fin, le Ministère devra s'engager dans un exercice de planification de ses besoins de main-d'œuvre qui déterminera les compétences exigées, en conformité avec les objectifs gouvernementaux de réduction de la taille de l'État. De surcroît, en raison des impératifs du renouvellement de main-d'œuvre résultant des nombreux départs à la retraite des membres de son personnel, il veillera, par l'entremise d'une politique de gestion des compétences, à assurer le niveau des compétences que réclame le maintien de la qualité du service à la clientèle. Cette politique prévoira, entre autres, des volets de formation et de requalification, de même que des mesures de transfert d'expertise. En toile de fond, le Ministère continuera à se préoccuper de la gestion des changements, de la santé de son personnel ainsi que du développement d'une culture organisationnelle marquée par l'éthique.

Objectif 19

Assurer, d'ici à mars 2008, la continuité du service à la clientèle dans le cadre de la modernisation de la prestation de services et du renouvellement de l'effectif

Indicateur	Cible
Implantation d'un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État	Dépôt du plan pluriannuel des ressources humaines en mars 2006 100 % des étapes du processus de planification réalisées en 2008

Objectif 20

Assurer, d'ici à mars 2008, le maintien de la qualité du service à la clientèle par une meilleure adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences des emplois

Indicateur	Cible
Mise en œuvre d'une politique de gestion des compétences intégrant des mesures de renouvellement (formation et requalification) et de transfert d'expertise	Adoption en mars 2006 Mise en œuvre d'ici à mars 2008

Objectif 21

Mettre en œuvre, d'ici à mars 2008, de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines favorisant la contribution du personnel à la modernisation de la prestation de services

Indicateur	Cible
Mise en œuvre d'une politique ministérielle sur la gestion des changements	Mars 2006
Mise en œuvre d'un plan de mesures de prévention en matière de santé des personnes au travail	Mars 2006
Mise en œuvre de nouvelles approches et d'outils additionnels favorisant la valorisation et la reconnaissance du personnel	Mars 2008

Conclusion

Selon les constats qui se dégagent du programme d'action du gouvernement du Québec *Briller parmi les meilleurs*, l'état des finances publiques et le fléchissement de la courbe démographique représentent les deux grands défis auxquels le Québec d'aujourd'hui et de demain doit faire face. Ces défis interpellent l'ensemble de la société et de façon plus particulière l'appareil de l'État lui-même. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend contribuer à relever ces défis en misant sur une vision proactive qui encouragera la participation des personnes au développement de la société québécoise. Par ailleurs, par son offre de service, il compte favoriser le développement d'une citoyenneté active fondée sur la reconnaissance du potentiel humain.

Pour faire face aux principaux enjeux qui le concernent plus directement, à savoir la contribution au développement d'une économie permettant d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population québécoise et le développement d'une société juste et solidaire valorisant la contribution de tous, le Ministère entend mettre l'accent sur le développement de l'emploi. Cet objectif doit cependant s'inscrire à l'intérieur d'un projet de société fondé lui aussi sur la prise en compte des valeurs de la société québécoise. Bien que le travail constitue la pierre d'assise du niveau de vie de la population, cet objectif doit être en accord avec le maintien des responsabilités de l'État envers ceux qui n'ont pas accès au marché du travail de même qu'à l'égard de l'épanouissement des familles et des enfants. Cette recherche d'équilibre à laquelle est convié le Ministère s'actualise également dans le mouvement de modernisation de l'État. Le Ministère entend donc réaliser sa mission en ayant le souci de développer une offre de service de qualité et d'améliorer sa prestation de services à l'endroit de sa vaste clientèle.

Le Plan stratégique 2005-2008 s'appuie sur plusieurs leviers, dont le Plan gouvernemental pour l'emploi, le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et le plan de modernisation de l'État. Il tient compte également des liens de collaboration à établir avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille et du Régime québécois d'assurance parentale. La combinaison de ces différents leviers devrait aider le Ministère à réaliser les objectifs qu'il s'est donnés en matière d'accroissement du niveau d'emploi, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de réduction du taux d'assistance sociale parmi la population.

C'est à cette tâche que le Ministère convie l'ensemble de son personnel au cours des prochaines années.

En vue d'actualiser la portée du plan stratégique et de l'ajuster à l'évolution de la conjoncture, certains éléments et certaines cibles définies à l'intérieur du plan pourraient faire l'objet d'une révision au cours de la période 2005-2008.

Annexe

Contribution du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à la vision et aux priorités gouvernementales

En raison de sa mission à la fois économique et sociale, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale joue un rôle particulièrement important au sein du gouvernement et de la société québécoise. À cette fin, les objectifs visés par le présent plan stratégique contribuent à la réalisation de plusieurs des priorités énoncées dans le plan d'action gouvernemental *Briller parmi les meilleurs*.

Orientations gouvernementales interpellant le MESS	Orientations et axes d'intervention du Plan stratégique 2005-2008 du MESS
Orientation 3 • **Réaliser le plein potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable** ***Priorités d'action*** • Renforcer la qualification de la main-d'œuvre	**Orientation** • **Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail** ***Axe d'intervention*** • Accroissement de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre partout au Québec
Orientation 4 • **Favoriser l'autonomie et le développement des régions** ***Priorités d'action*** • Assurer le développement régional et rural, pour rendre les régions plus prospères • Encourager l'installation des nouveaux Québécois en région	**Orientations** • **Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail** • **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** ***Axes d'intervention*** • Pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise • Prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies ou de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Orientation 5 • **Soutenir l'épanouissement de la famille, favoriser la natalité et le développement social** ***Priorités d'action*** • Faciliter la conciliation travail-famille • Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale • Créer un environnement favorable à la participation des jeunes	**Orientations** • **Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail** • **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** ***Axes d'intervention*** • Pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise (Régime québécois d'assurance parentale) • Accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale et la valorisation du travail • Révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale • Prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies ou de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Orientations gouvernementales interpellant le MESS	Orientations et axes d'intervention du Plan stratégique 2005-2008 du MESS
Orientation 6 • **Affirmer l'identité du Québec et promouvoir ses intérêts et sa culture au Canada et dans le monde** ***Priorités d'action*** • Bâtir un Québec inclusif • Planifier l'immigration et intégrer les nouveaux arrivants • Faire progresser les dossiers avec le gouvernement fédéral	**Orientation** • **Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail** ***Axe d'intervention*** • Pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise
Orientation 7 • **Revoir le rôle et les façons de faire de l'État** ***Priorités d'action*** • Moderniser l'État • Mettre sur pied un gouvernement en ligne • Mettre en œuvre une stratégie pour faire face aux défis démographiques	**Orientation** • **Moderniser les interventions du Ministère** ***Axes d'intervention*** • Prestation de services renouvelée et simplifiée • Contribution à la mise en place du gouvernement en ligne • Gestion des ressources humaines

Emploi
et Solidarité sociale
Québec

F-761 (2005-05)